

Le Maire de SAINT-MANVIEU-NORREY,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-13 et suivants ;
Vu les procès-verbaux dressés en conformité du décret précité, le 24 novembre 2021 et le 15 mai 2023 constatant l'état d'abandon des concessions dont la liste est énumérée au présent arrêté, dans le cimetière communal de Saint-Manvieu-Norrey (secteur Norrey) situé « Allée du Bois », et les différentes pièces qui y sont annexés notamment le certificat d'affichage,

Vu la délibération n° 2023-018 en date du 20 juin 2023, par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, desdites concessions ;
Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRETE

Article 1 : Les concessions indiquées dans le tableau ci-dessous (52 concessions au total), dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Liste des concessions en état d'abandon :

N° Empl	Nom Concessionnaire	Date acquisition	Défunts / Famille (Nom(s) et Prénom(s) si connu(s))
F-3	BOUET	Inconnue	BOUET Jules
F-4	BOUET Eugénie	Inconnue	BOUET Eugénie (née GIBERT)
F-7	?	Inconnue	?
F-8	CUSSY	Inconnue	CUSSY Armand
F-21	?	Inconnue	?
F-36	FREMONT	Inconnue	FREMONT Constant
E-9	DECLOMESNIL	Inconnue	DECLOMESNIL
E-19	?	Inconnue	?
E-24	DELANGLE	Inconnue	DELANGLE Paul
E-25	DELANGLE	Inconnue	DELANGLE Georges
E-32	REINNE	Inconnue	REINNE Louis
E-33	?	Inconnue	?
E-34	?	Inconnue	?
D-1	LEMONNIER née DETERVILLE Maria	12/04/1910	LEMONNIER Frédéric
D-2	BLOT	Inconnue	BLOT
D-3	VOISIN	Inconnue	VOISIN
D-5	PATEY	10/10/1913	PATEY Paul - ANGOT Léon - BIRON Augustin
D-7	DUGOUSSET Auguste	25/10/1919	DUGOUSSET

D-9	?	Inconnue	?
D-10	HARDY	Inconnue	HARDY Jules et Ernestine
D-14	VIBET Victorine	25/08/1924	VIBET
D-15	EDOUARD née GIBERT Marie	19/03/1925	EDOUARD
C-2	LE FEBURE née HALLEY Aimée	20/08/1892	LE FEBURE Almaïde et Raoul
C-3	HALLET/LE FEBURE	Inconnue	HALLET Aimée - LE FEBURE Jean
C-5	GERMAIN Louis	28/05/1894	GERMAIN Félix
C-7	GERMAIN	Inconnue	GERMAIN
C-8	TUBEUF	Inconnue	TUBEUF
C-9	TUBEUF	Inconnue	TUBEUF
C-10	GIBERT	Inconnue	GIBERT
C-11	HERMIER née RENET Alexandrine	28/02/1907	HERMIER Alexandrine - Philéas
C-12	BLOUET	20/11/1909	BLOUET Charles et Coralie
C-13	BOUET	Inconnue	BOUET Joseph et Augustine
C-18	NICOLLE née LAVIEILLE Léa	17/11/1929	NICOLLE Amand
C-19	CHARLES Albert	19/01/1930	CHARLES Marie
C-24	TUBOEUF	Inconnue	TUBOEUF
C-25	WINISDORFFER	Inconnue	WINISDORFFER Charles
C-27	PERNELLE	Inconnue	PERNELLE André
B-7	?	Inconnue	?
B-10	?	Inconnue	?
B-11	?	Inconnue	?
B-15	PEL... Charles	Inconnue	?
B-16	GARIN Gustave	Inconnue	GARIN
B-17	?	Inconnue	?
B-20	BOSSARD	Inconnue	BOSSARD Joseph
B-21	DEBRITOT	Inconnue	DEBRITOT
A-1	DEVIC	Inconnue	DEVIC
A-11	EDOUARD	Inconnue	EDOUARD
A-19	LE GALL Marie	09/07/1949	LE GALL Sébastien et Marie-Jeanne
A-20	DESCLAIS	Inconnue	DESCLAIS
A-21	MENTION	Inconnue	MENTION Marie
A-29	MARIE	Inconnue	MARIE
A-30	?	Inconnue	?

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur ladite concession, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

Article 4 : Les noms des personnes exhumées de la concession reprise, et réinhumées dans l'ossuaire susvisé, seront consignés dans un registre, tenu à la disposition du public, et consultable en mairie.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les terrains des concessions reprises pourront être affectés pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Calvados.
Une copie du présent arrêté sera affichée dans les panneaux d'affichage de la mairie et du cimetière pendant 1 mois.

Fait à Saint-Manvieu-Norrey,
Le 04 juillet 2023

Le Maire,
Léonie ANGOT-HASTAIN

